

Image not found or type unknown



Pension alimentaire enfant majeur

Par **Chrysalide**, le **17/03/2010** à **07:21**

Bonjour,rnrnJ'ai un fils de 25 ans qui a fini ses études en 2009. Je percevais pour lui de son père une pension alimentaire. Aujourd'hui, mon fils est en recherche d'emploi et en attendant de trouver un poste qui corresponde à son profil, il fait des interims dans une usine. Cela fait 4 semaines que cela dure. Son père a alors décidé de ne plus verser la pension alimentaire. En a t-il le droit, sachant que l'intérim peut cesser d'un jour à l'autre ? Que dois-je faire ? Merci.